

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie  
05230 PRUNIERES  
Téléphone : 04.92.50.65.89  
Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)  
Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2022

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 14 avril 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Madame Evelyne PALMAS est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 31 mars 2022. Monsieur Michel De Rancourt, absent lors du dernier conseil, s'abstient.

### **Le Compte-rendu du 31 mars 2022 est approuvé.**

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers pour ajouter un nouveau point à l'ordre du jour concernant la consignation de sommes EDF. Les membres du Conseil approuve à l'unanimité.

### **A- Ordre du jour :**

#### **1°) Budget primitif 2022- Budget principal**

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances présentent le budget 2022 du budget principal. Le budget primitif 2022 est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour le fonctionnement. Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement, et se résume de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 028 148,63 €</b>	<b>1 028 148,63 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>		
<b>Total investissement</b>	<b>683 737,50 €</b>	<b>683 737,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 711 886,13 €</b>	<b>1 711 886,13 €</b>

Pour la section Investissement, le budget a été établi par opération. Les principales dépenses sont :

- Voirie communale : 40 000 € TTC pour les travaux de réfection qui vont concerner la route de la Teppe et la route de Chabrières notamment au niveau de l'impasse des Pins.
- L'enfouissement des lignes /Belvédère : cette opération inscrite pour 76 500 € de dépenses prévoit l'aménagement du Belvédère de la Clouisse et les études afférentes.

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie.**

- Enfouissement des réseaux secs au Serre : le 26 octobre 2021, les élus ont délibéré pour profiter des travaux sur le réseau d'eau potable pour enfouir des réseaux secs. La consultation des entreprises a évalué ces travaux à 110 000 € (hors coût des études), 112 500 € sont inscrits au budget. Le Syme 05 a également été consulté et leur estimation fait état de 20 000 € d'écart avec la proposition des entreprises. Le dossier est donc à suivre et la décision n'est pas arrêtée à ce jour.
- Embellissement /Aménagement du village : cette opération concerne une réflexion sur l'aménagement de l'entrée ouest du village du cimetière jusqu'à la Bascule. Pour l'année 2022, il est prévu d'aménager une aire d'accueil au niveau de la « Bassine » et un cheminement piétonnier sécurisé longeant le cimetière jusqu'à l'Eglise pour un total de 140 000 €.
- Déploiement de la fibre : cette opération n'inscrit sur l'année 2022 qu'un coût d'études de 1 000 € afin d'appréhender les options, solutions et difficultés du déploiement de la fibre dans certains secteurs du territoire.
- Bâtiments communaux : en comptant les restes à réaliser, cette opération s'inscrit au total à 172 036,84 € de dépenses prévisibles et concerne différents bâtiments : le bâtiment de la Mairie, la salle des fêtes, « la Bascule » et la cabane pastorale Fleureau.
- Pompiers et incendies : l'opération est inscrite à hauteur de 71 049,56 € au total pour la mise en œuvre de bornes incendies au Lauguet et aux Saignas dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau.
- Des immobilisations corporelles à hauteur de 45 000 € sont prévues pour l'acquisition de défibrillateurs, d'une lame et de chaînes à neige pour le tractopelle, l'achat de panneaux signalétiques, d'un nouvel ordinateur et de mobilier, l'achat éventuel de terrains.
- Des immobilisations en cours sont également inscrits au budget pour un montant de 8 035,34 € correspondant aux travaux réalisés sur la route de Joubelle sous convention de mandat avec la Communauté de communes.

Les recettes d'investissement font apparaître l'excédent reporté pour 223 911,85 €. Sont également prévues les subventions relatives aux opérations pompiers incendie, le solde de la subvention régionale de l'opération Eglise/cimetière et le solde du versement de RTE, le FCTVA et les taxes d'aménagement.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement sont :

Chapitre 011 : charges à caractère général 451 500€. A noter que l'augmentation du coût des énergies (électricité) est prise en compte.

Chapitre 012 : Charges de personnel 116 400 €. Les prévisions de charges de personnel sont identiques à celles de 2021. Le personnel bénéficie du nouveau dispositif de primes dit RIFSEEP. Les effectifs n'ont pas évolué.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 190 058 €. Ce chapitre prend en compte le reversement de la taxe foncière à l'État suite à la réforme fiscale de 2020 pour 44 776 €, le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) suite à la réforme de 2009 de 95 282 € et le fonds de péréquation intercommunale et communale issu de la loi de finances pour 2012.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : 70 000 €. Les prévisions sur ce chapitre sont en légère hausse par rapport aux années précédentes afin de laisser une marge de manœuvre et commencer une réflexion globale pour mettre en place des actions à caractère social, sur le sujet de la mobilité ou, pour de nouveaux services à la population.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à 707 475,63 €.

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes prévoit 205 321 € issus de la taxe sur les pylônes et du produit des taxes directes locales que les élus ont décidé de ne pas augmenter en prenant en compte les besoins de la commune et l'augmentation nationale des bases de 3,4 %.

Au chapitre 74, 91 681 € ont été inscrits au titre des dotations et subventions que peut percevoir la Commune. Il a notamment été pris en compte la baisse des dotations de l'État.

Aucun emprunt n'est prévu à ce jour au budget communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget 2022 du budget principal.**

## **2°) Budget de l'eau 2022**

Monsieur Pierre DOUSSOT, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances présente les prévisions de l'année 2022 pour le budget de l'eau.

Il rappelle que la règle veut que 2 % du réseau d'eau soit rénové tous les ans. La Commune compte près de 19 km de réseau du fait de sa topographie et de l'héritage des anciens mitages ce qui représente un coût

important pour la collectivité. Comme pour le budget principal, le budget de l'eau est présenté par opération pour la section d'investissement et par chapitre pour la section d'exploitation. Les principales dépenses sont : la rénovation du réseau d'eau sur plusieurs secteurs de la commune pour un montant total de 807 000 € dont 779 000 € de travaux. Ce montant a été actualisé depuis l'année dernière qui prévoyait 910 000 € de travaux suite à la nouvelle estimation du maître d'œuvre et à la consultation des entreprises dans le cadre du marché public.

L'opération « réseau d'eau courant » prévoit 19 000 € afin de gérer les éventuelles fuites et pannes en dehors des travaux de rénovation.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les 80 025 ,01 € d'excédent des années précédentes ont été reportés. Les subventions pour la rénovation du réseau d'eau sont inscrites pour 296 619 €. Le parti pris a été d'inscrire 60 % des subventions acquises. L'explication tient du fait que les subventions ont été octroyées sur les premières évaluations de dépenses. Elles seront donc versées de manière proratisée au regard du coût réel en baisse. Enfin, un emprunt de 380 000 € est envisagé.

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que les banques seront consultées prochainement afin de profiter des taux d'intérêt bas.

La section d'exploitation se résume de la manière suivante :

Chapitre 011 : charges à caractère général 106 235 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel 3000 € sont prévus et correspondent au temps passé par l'employé technique et la secrétaire de mairie dans le cadre du suivi et dépannage du réseau, les relevés et la facturation de l'eau, la relation avec la Communauté de communes, etc.

Chapitre 014 : atténuation de produits pour 20 000 € qui correspond au reversement à l'agence de l'eau des sommes encaissées sur les factures d'eau au titre de la pollution et de la modernisation des réseaux.

Concernant les recettes d'exploitation, l'excédent reporté des années antérieures s'élève à 149 062,70 €. Le Chapitre 70 : vente de produits enregistre un montant de 46 750 € notamment issus de la facturation de l'eau et de redevances pour pollution et modernisation des réseaux qui, pour rappel, sont reversées à l'agence de l'eau.

Le budget de l'eau 2022 est voté par chapitre. Il est équilibré en fonctionnement et en exploitation, et se résume de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
<b><u>Exploitation</u></b>		
<b>Total exploitation</b>	<b>205 524,61 €</b>	<b>205 524,61 €</b>
<b><u>Investissement</u></b>		
<b>Total investissement</b>	<b>835 692,00 €</b>	<b>835 692,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 041 216,61 €</b>	<b>1 041 216,61 €</b>

**Le budget 2022 de l'eau est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### **3°) Subventions aux associations situées au sein du territoire communal**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues par la commune à ce jour :

Hé Le'Ale'A : Subvention sollicitée 1000,00 €.

La Diane de Rambert : Subvention sollicitée : non renseignée

Sport Culture Fête Toupinoise : Subvention sollicitée : 300 € pour le fonctionnement, 600 € pour les 5 marchés nocturnes, 400 € pour le spectacle de Noël.

Les élus municipaux demandent à ce que toutes les associations transmettent un dossier de subvention avec a minima, un bilan financier et les actions prévues au titre de la demande de subvention. Ils attribuent 300 € pour le fonctionnement de l'association Hé Le'Ale'A dans l'attente d'avoir des informations complémentaires sur les événements prévues en 2022 par l'association, 300 € à l'association « la Diane de Rambert », 300 € pour le fonctionnement de l'association Sport,Culture,Fête Toupinoise, 600 € pour la réalisation des six marchés nocturnes estivaux et 400 € pour l'animation de Noël. Ces deux dernières subventions seront versées sur justificatif de la réalisation des actions par l'association.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.**

### **4°) Subventions aux associations situées en dehors du territoire communal**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues par la commune à ce jour :

Ski Club Réallon : 250,00 €

Agriavance (Foire agricole de Chorges) : Montant non renseigné ;

Restos du Cœur : Montant non renseigné

ADMR (Chorges) : montant non renseigné

APF (France Handicap, Gap) : montant non renseigné

Solidarités paysans (Sisteron) : montant non renseigné

Maison familiale rurale de Ventavon : montant non renseigné

Lycée Professionnel privé Poutrain (Saint Jean Saint Nicolas) : montant non renseigné

Association pour adultes et jeunes handicapés 04 (APAJ, Château-Arnoux) : montant non renseigné.

Comme pour les associations communales, celles situées en dehors de la commune devront, à compter de 2023 transmettre un dossier de subvention.

Les conseillers municipaux attribuent 250 € au Ski Club de Réallon, 300 € aux Restaurants du Cœur, 300 € à l'ADMR, 150 € à Agriavance pour soutenir la foire agricole de Chorges. Cette dernière subvention sera versée sur justificatif de la réalisation de l'évènement. Les autres demandes de subvention présentées sont refusées.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.**

#### **5°) Fonds de solidarité logement**

Monsieur le Maire présente la demande de participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) pour l'année 2022.

**La participation au FSL est votée à l'unanimité.**

#### **6°) Location de salles pour le projet artistique et de bien-être Gayaud/Lethillier**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur GAYAUD et Madame LETHUILLIER sont venus présenter leur projet artistique et de bien-être à destination des habitants de la commune et des communs alentours lors du conseil municipal du 17 février dernier. Ils ont sollicité la commune aux fins de trouver une salle permettant d'accueillir leur projet. La salle Saint-Michel semble correspondre à cette vocation.

Au regard de la convention d'utilisation et de mise à disposition actuelle pour la salle saint Michel, le Maire informe qu'il conviendra de délibérer sur une convention spécifique quant à ce projet.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le principe de mise en œuvre du projet au sein de la commune et celui de la mise à disposition de la Salle Saint-Michel. Le projet de convention de mise à disposition fixant notamment le coût de la location et de la caution, la durée de la mise à disposition devra leur être présenté.**

#### **7°) Requalification et aménagement du hameau de l'Eglise : plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une réflexion sur la requalification et l'aménagement paysager de plusieurs secteurs du territoire.

Des aménagements qualitatifs en matière paysagère, touristique, environnementale et de sécurité sont prévus afin de renforcer la vocation de cet espace et le valoriser. L'opération comporterait deux phases traitées en deux temps :

- 1- L'aménagement d'une aire d'accueil à la Bassine avec création d'un cheminement piétonnier sécurisé jusqu'à l'Eglise en longeant le cimetière. Le coût prévisionnel des travaux (hors maîtrise d'œuvre et autres charges) s'élève à 94 998 € HT.  
La volonté est de réaliser cette phase courant 2022 et de solliciter les partenaires financiers au titre du programme Espaces valléens du territoire de Serre-Ponçon.
- 2- La requalification de l'aire de la Bascule et de ses équipements : cette phase nécessite une plus large réflexion afin de déterminer les options d'aménagements adéquats et d'envisager la rénovation complète de la salle de la Bascule. Elle fera l'objet d'un dépôt de dossier complémentaire au titre des espaces valléens courant 2023.

Il est proposé de faire appel aux administrés afin qu'ils puissent faire remonter leurs idées quant à l'utilisation de la salle de la Bascule. Une consultation sera lancée en ce sens.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Retrouvez l'affiche et les flyers en Mairie ou sur le site internet de la commune :

<https://www.prunieres.fr/evenements>

Le plan de financement prévisionnel de la phase 1 de l'opération s'établit de la manière suivante :

Dépenses Hors Taxe		Recettes	
Montant des travaux / aménagements/signalisation	94 998,00 €	Région (40 %)	47 119,20 €
Montant de la Maîtrise d'œuvre et études	20 800,00 €	Etat (40 %)	47 119,20 €
Temps de travail agent	1 000,00 €	Autofinancement (20%)	23 559,60 €
Communication	1 000,00 €		
Total	117 798,00 €	Total	117 798,00 €

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.**

#### **8°) FRAT 2022**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire) au titre de l'année 2022 au titre des travaux éligibles.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **9°) Point rajouté à l'ordre du jour : Consignations des sommes dues à EDF Collectivités**

Monsieur le Maire informe que la commune dispose de 20 contrats de fourniture d'électricité avec EDF Collectivités dans le cadre de la consommation électrique des divers bâtiments publics et de l'éclairage public. Ces contrats ont été souscrits depuis des années et bénéficiaient des tarifs réglementés de vente Tarif bleu. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, EDF ayant considéré que la commune ne répondait plus aux critères du tarif réglementé, a automatiquement mis fin aux contrats de tarifs réglementés et basculé la commune dans des contrats de sortie pour une période de transition. Par courrier daté du 27 janvier 2022 adressé par lettre recommandée, le 1<sup>er</sup> adjoint a demandé à EDF Collectivités de réintégrer la commune au tarif réglementé puisqu'elle en respectait les critères d'éligibilité. Après plusieurs relances téléphoniques, à ce jour, EDF Collectivités n'a ni réintégré la commune, ni pris la peine de la recontacter.

Il est proposé aux conseillers de consigner les sommes dues à EDF Collectivités auprès de la Caisse des dépôts et consignations jusqu'à ce qu'EDF Collectivités puisse justifier de la sortie de la commune du tarif réglementé selon les critères définis ou réintégrer tous les contrats au tarif réglementé Tarif bleu.

**Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la délibération.**

#### **B- Informations :**

##### **1°) Commission élaboration du plan de sauvegarde**

Lors de la réunion du 31 mars dernier, la commission élaboration du plan de sauvegarde a été créée.

Les membres sont : Céléna MONDON, Elisabeth MEYNET, Pierre DOUSSOT, Jacques BILLON-TYRARD et Michel DE RANCOURT qui en assurera l'animation.

##### **2°) Elections présidentielles : 2<sup>nd</sup> tour**

L'objet est de remplir les créneaux restants pour la tenue des élections du 24 avril. Il est proposé de partager une pizza après le dépouillement.

#### **C- Tour de table :**

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe de la réunion avec les entreprises pour les travaux de voirie et fait le point sur les sanitaires du Port de Prunières.

Monsieur le Maire a écrit au Smadesep pour lui proposer d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et est en attente d'une réponse. La Communauté de communes refuse de porter le projet.

⇒ Madame Martine MARSEILLE rend compte de la réunion avec le Parc national des Ecrins et le CERPAM sur le projet de la cabane Fleureau.

Des animations et évènements divers sont prévues<sup>2</sup> sur la commune :

- Ateliers balade en forêt les 10,17,24,31 mai et les 4,14,21 et 28 juin (sur inscription).
- Permanences du conseiller numérique les jeudis 28 avril, 5,12 et 19 mai (sur inscription).
- Balades gourmandes « de la petite bête à l'assiette » : se renseigner auprès de la Communauté de communes.
- Cinéma en plein air en collaboration avec le Parc National des Ecrins le 10 août 2022.
- Spectacle pour enfants entre le 10 et le 13 août 2022 géré par l'association Sport Culture fête Toupinoise. Une demande de subvention supplémentaire sera présentée à la Commune.
- Présence de l'affûteur ambulancier, Monsieur Cousin de 9 h00 à 13h00 le 24 mai 2022

**La séance est levée à 23h15.**

**Le Maire,**

**Jean-Luc VERRIER**

---

<sup>2</sup> Retrouvez les informations sur le site internet de la Commune : <https://www.prunieres.fr/evenements>